



Fédération de Chirurgie
Viscérale & Digestive

Paris, le 20 août 2008

Chers Collègues,

Nous nous sommes engagés dans la démarche d'accréditation auprès de la FCVD.

Président :

Dr B. MILLAT

Dans un an après analyse de notre bilan individuel, la FCVD émettra un avis sur cette démarche et la HAS nous délivrera un certificat d'accréditation qui satisfera également à notre obligation d'EPP. Vous pourrez bien sûr continuer dans cette démarche pour un renouvellement de votre certificat au terme des quatre années suivantes.

Vice-présidents :

Dr G. CHAMPAULT

Gouvernance Scientifique

Dr H. JOHANET

Gouvernance Professionnelle

Cette démarche nous impose un minimum d'obligations :

- Il s'agit pour cette année de déclarer des événements porteurs de risques (EPR) qui, après analyse et validation par des experts formés à la gestion des risques, seront enregistrés puis alimenteront la base de donnée de la HAS. Il en découlera par la suite des recommandations élaborées par la FCVD que nous devons mettre en application.
- Il s'agira, également, dans les mois qui viennent de mettre en œuvre un ou plusieurs programmes d'accompagnement définis par la FCVD, dont le seul but est l'évaluation de notre pratique.

Secrétaires :

Dr C. VONS

Evaluation des Pratiques
Professionnelles

Dr J.F. GRAVIÉ

Accréditation

Vous pouvez dès à présent consulter sur le site de l'accréditation le résumé du programme de la spécialité : Portail OA-Accréditation / Amélioration des pratiques / Programme de la spécialité.

Trésorier :

Dr P. BREIL

La FCVD met en place depuis quelques mois ses structures pour vous accompagner dans l'accréditation, dès la rentrée de septembre le bureau de la FCVD et les experts de la spécialité vont tout mettre en œuvre pour être opérationnels rapidement. Vous recevrez à ce moment-là un manuel pratique qui vous permettra de démarrer effectivement la procédure d'accréditation afin que tous, nous soyons prêts début octobre.

Cordialement.

Docteur Jean-François GRAVIÉ
Secrétaire de la FCVD